



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspecteurs d'académie -
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation,
les professeurs documentalistes,
les personnels des services Vie Scolaire,

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Bordeaux, le 4 septembre 2020

Objet : Lettre de rentrée de l'inspection EVS

Rectorat
Inspection
Pédagogique
Régionale
Établissements
et Vie Scolaire

Réf :
Lettre 1 20-20 NL

Affaire suivie par :

Secrétariat :
05 57 57 38 19

Courriel :
ce.cvs@ac-bordeaux.fr

En cette rentrée scolaire 2020, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans l'académie de Bordeaux.

Nous adressons également nos chaleureuses félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation, qui se sont tenus dans des conditions particulières du fait de la COVID-19 et de ses conséquences.

La situation sanitaire du pays nous a conduit à 8 semaines de confinement durant lesquelles vous avez accompagné les élèves à distance. Puis progressivement en mai et juin, vous vous êtes mobilisés pour leur retour en classe. Votre engagement a été remarquable auprès des équipes enseignantes dans le suivi des élèves, de nouvelles relations se sont établies. En cette rentrée, nous vous engageons fortement à continuer ces échanges de pratiques, ces mutualisations au service de tous les élèves.

I - Organisation de l'inspection EVS

L'inspection Etablissements et vie scolaire est largement renouvelée cette année, avec la nomination de 3 nouveaux IA-IPR EVS : Monsieur Frédéric BLEUZE, Monsieur Jérôme CLEMENT et Madame Balbine OLLIER.

La répartition des dossiers académiques et secteurs géographiques au sein de l'inspection EVS a été arrêtée par Madame la rectrice. Elle sera la suivante :

- Madame CHARRAZAC et Monsieur CLEMENT assureront le suivi des dossiers académiques relatifs **aux conseiller principaux d'éducation** ;

Monsieur BLEUZE et Madame OLLIER ceux relatifs **aux professeurs documentalistes.**

- En ce qui concerne la répartition territoriale, celle-ci est précisée dans le tableau ci-après :

IA-IPR EVS		ZAP
Secrétariat des IA-IPR : Tél. 05 57 57 38 71		
Frédéric BLEUZE frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr	24	ZAP du 24 : Ouest-Dordogne, Est-Dordogne et Bergerac
	33	ZAP du 33 : Blaye, Libourne
	47	ZAP du 47 : les 3 ZAP du département
Dominique CHARRAZAC dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr	33	ZAP du 33 : Arcachon, Bordeaux-Sud
	40	ZAP du 40 : Parentis-Morcenx et Dax
	64	ZAP du 64 : Nive et Adour, Nive et Saison
Jérôme CLEMENT jerome.clement@ac-bordeaux.fr	24	ZAP du 24 : Nord-Dordogne
	33	ZAP du 33 : Bordeaux Nord, Bordeaux Rive droite et Talence
	64	ZAP du 64 : Les Gaves
Balbine OLLIER balbine.ollier@ac-bordeaux.fr	24	ZAP du 24 : Périgueux
	33	ZAP du 33 : Médoc, Pessac-Mérignac et Sud-Gironde
	40	ZAP du 40 : Mont-de-Marsan
	64	ZAP du 64 : Pau

- Sophie CHEKROUN et Marie VANHULLE seront vos interlocutrices pour l'animation du réseau des coordonnateurs de ZAP et toute question concernant votre accompagnement professionnel. Pour rappel, leurs adresses mail :
 . Marie VANHULLE : chargdoc@ac-bordeaux.fr
 . Sophie CHEKROUN : chargcpe@ac-bordeaux.fr

II - Axes prioritaires de la rentrée scolaire

Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, le respect des règles sanitaires est un préalable et un impératif : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans, aération très fréquente du bureau de la vie scolaire, de celui (ceux) du (des) CPE, du CDI et de ses salles annexes...

1- Résorber les écarts qui ont pu naître de la crise sanitaire

Les périodes de confinement et de post-confinement que nous avons connues ont donné **une résonance particulière à la diversité des situations personnelles des élèves et aux fractures sociale, géographique ou numérique rencontrées par leurs familles, tant en secteur rural qu'en zone urbaine.** Ces fractures géographique ou sociale se sont traduites par des fractures scolaires que nous avons su collectivement contenir : votre action résolue a permis de limiter les effets du confinement sur le niveau des élèves et de maintenir le lien indispensable avec l'institution scolaire.

Plus que jamais en cette rentrée scolaire, cet engagement collectif pour l'élévation de la justice sociale et l'affirmation de la justice

scolaire doit être poursuivi afin de résorber les écarts qui ont pu naître de la crise sanitaire. Remettre tous les élèves sur le chemin de la réussite, avec des ressources et outils pédagogiques personnalisés, aider les plus fragiles, avec une politique déterminée pour l'accueil des élèves en situation de handicap, avec une réflexion sur les usages du numérique : ce seront là les piliers d'une année 2020-2021 placée sous le signe de la confiance et de la solidarité.

Nous comptons particulièrement sur votre engagement pour la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé et du dispositif "devoirs faits" qui seront fortement mobilisés. Tous les niveaux de classe seront concernés, avec une priorité pour les classes charnières (6e, 2de). Les heures de "devoirs faits", positionnées dans l'emploi du temps, seront proposées aux élèves dès la première semaine de septembre, dans le double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté.

Dans cette perspective, la circulaire de rentrée précise que 1 500 000 heures supplémentaires seront mobilisées au niveau national pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs et que 130 000 heures d'assistants d'éducation (AED) seront engagées d'ici le mois de décembre, pour accompagner le début d'année. Ces moyens sont connus de chaque établissement avant la rentrée scolaire.

Plus généralement, l'affirmation du principe d'égalité des chances sera au coeur des actions que vous mènerez.

Le temps d'ouverture du CDI restera aussi étendu que possible en collaboration avec l'équipe éducative afin de privilégier la formation des élèves et les possibilités d'accès à la culture pour tous nos élèves. L'engagement de l'École en faveur de l'égalité des chances se doit d'être exemplaire et les professeurs documentalistes en sont des relais indispensables.

2- Lutter contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement à l'École

La lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, transphobie...) est, plus que jamais, une priorité tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École. **Il est d'évidence qu'aucun propos ni comportement de nature discriminatoire ne saurait être toléré dans l'École de la République.**

En ce domaine, nous comptons particulièrement sur votre engagement, résolu et déterminé, en collaboration avec l'ensemble des personnels et partenaires de l'École, pour prévenir, identifier et remédier à tout acte de discrimination quelle que soit son expression.

Il en est de même de la lutte contre le harcèlement qui suppose une mobilisation de tous à chaque instant de la vie de l'élève à l'École.

3 - La relance des internats

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat du XXIe siècle, tel qu'il se dessine, sera bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives. La relance des internats d'excellence sera **une promesse de réussite scolaire grâce à une offre pédagogique et éducative**

ambitieuse et un accompagnement personnalisé renforcé. Nous vous engageons à vous mobiliser pour cet objectif.

4- L'éducation au développement durable

En ce début de XXIème siècle, l'éducation au développement durable est un enjeu majeur. Votre investissement l'an passé sur cette question a permis à de nombreux établissements d'être labellisés. Soyez-en remerciés. Votre mobilisation autour des éco-délégués doit se poursuivre et cet élan s'amplifier dans l'optique des "Objectifs de développement durable". Il s'agit de faire de chaque élève un futur citoyen éclairé et responsable sur des sujets capitaux qui exigent une évolution considérable de nos sociétés.

III. Les enjeux académiques

Les actions en faveur du développement professionnel :

- les réunions en ZAP

Vous disposez d'espaces et de temps d'échange et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions de ZAP sont un lieu de formation par les pairs ; les sites académiques dédiés (CPE, Documentation) sont des espaces virtuels mis à votre disposition pour vous informer, mais aussi pour échanger, mutualiser des ressources, vos projets, des outils professionnels :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/documentation/>

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/vie-scolaire/>

Dans chaque ZAP, un référent est nommé par l'ensemble des collègues. C'est une condition indispensable pour que fonctionne et se réunisse l'équipe de ZAP.

- le PAF

Nous souhaitons attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Cette année, vous serez amenés dans un premier temps à vous positionner par rapport à l'offre de formation académique correspondant à vos fonctions. Nous vous invitons également à consulter le catalogue « offre collective » pour vous inscrire à des stages à caractère pluridisciplinaire à l'adresse :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid133727/publication-des-catalogues-de-l-offre-de-formations-collectives-etablissements-zap.html>

- le CAFFA

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Toutes les informations académiques sont à l'adresse : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid94777/certificat-aptitude-aux-fonctions-formateur-academique-caffa.html>

Nous vous incitons vivement à vous inscrire pour l'obtention de ce certificat. Une préparation est assurée en lien avec l'INSPE (inscription au PAF).

- les PPCR

Cette année encore, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. **Nous serons attentifs, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste** à travers les

projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève...

La date du rendez-vous de carrière est communiquée 15 jours à l'avance.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutement : 17 stagiaires CPE et 10 professeurs documentalistes sont affectés dans l'Académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution.

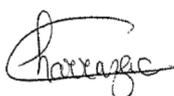
Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'Académie de Bordeaux.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

Au plaisir de nos futurs échanges,

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Dominique CHARRAZAC

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Frédéric BLEUZE

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Jérôme CLEMENT

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale



Balbine OLLIER